

# Le cannabis-shop DÉJÀ FERMÉ

▶ 20 jours après son ouverture, la boutique de CBD ixelloise a été fermée par l'Afsca

▶ Le premier magasin de cannabis légal de Bruxelles, dont *La DH* faisait écho de l'ouverture dès le 19 juillet dernier, a donc fermé ses portes depuis vendredi. Pour rappel, l'enseigne, Street-Shop, qui détient plusieurs points de vente en France, propose à la vente des produits à base de CBD ou cannabidiol : du cannabis presque dépourvu de THC, la substance psychotrope qui fait planer. *"Tous les produits que vous trouverez ici ne contiennent pas plus de 0,2 % de THC, comme l'exige la loi européenne"*, nous confiait Vincent Borrel, manager de la boutique bruxelloise. Foin médiatique aidant, l'ouverture

n'a pas empêché le point de vente d'être contrôlé par l'AFMPS (Agence fédérale des médicaments), l'Afsca et la police. Une visite qui a débouché sur la fermeture immédiate, a priori temporaire de l'établissement. Les produits de nature alimentaire à base de CBD (feuilles, tisanes, gâteaux, sucettes...) ont tous été saisis par l'Afsca.

*"Pour l'instant, pas de date de réouverture prévue, laissez-nous quelques jours, le temps de dialoguer avec les autorités, alerte le gérant de l'enseigne sur les réseaux. Nous n'en reviendrons que plus forts. Faire avancer les mœurs ne se fait pas en un jour. Il faut du temps pour changer les consciences. Aujourd'hui nous sommes sous*

*le feu des projecteurs, et nous risquons notre liberté, notre investissement et surtout tout le temps que nous avons consacré à ce projet, des longs mois de travail et de préparation administrative et juridique."*

**SELON LE PORTE-PAROLE** de l'Afsca, Jean-Sébastien Walhin, la problématique de ce commerce n'est que légale. L'hygiène n'est donc pas mise en cause. Porte-parole qui tient à préciser que l'ambiance a été très bonne lors du contrôle. *"Le commerçant n'était aucunement agressif. Il comprenait et n'avait visiblement pas été averti de toute la réglementation en la matière."* Trois points posaient problème : l'un concernait l'étiquetage. Une étiquette figurait bien sur les produits mais non pour une vente à Bruxelles, où les indications doivent figurer en néerlandais et en français. Le second portait sur l'autorisation de la commercialisation de certaines denrées et compléments alimentaires. Enfin, certaines plantes ajoutées dans des produits ne pouvaient pas l'être. *"En Belgique, il y a une liste fermée des substances végétales pouvant être utilisées en tant que compléments. Certaines ne l'étaient pas."*

Précisons, enfin, que d'autres CBD Shop ont ouvert cet été, notamment à Namur.

A.Ca. et J.T.